



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/466
7 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 37 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance pour le redressement et la reconstruction du Libéria

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	2
II. CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE PAIX	12 - 22	5
A. Assistance à la vérification de l'accord de paix	12 - 14	5
B. Initiatives de relèvement, de reconstruction et de réconciliation nationale	15 - 20	6
C. Élections	21 - 22	7
III. EXAMEN SECTORIEL DE L'AIDE HUMANITAIRE	23 - 33	8
A. Alimentation et nutrition	23 - 33	8
B. Agriculture	34 - 40	10
C. Hygiène et soins médicaux	41 - 48	11
D. Eau et assainissement	49 - 53	13
E. Éducation et formation	54 - 58	14
F. Groupes cibles spécifiques	59 - 70	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. ASSISTANCE AUX ÉTATS MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS	71 - 75	17
V. CONCLUSIONS	76 - 79	19
<u>Annexe.</u> Contributions versées à la suite de l'appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'aide humanitaire au Libéria, novembre 1993-décembre 1994		21

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 48/197 du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a notamment demandé à la communauté internationale et aux organisations intergouvernementales de continuer à fournir au Libéria une assistance technique, financière et sous d'autres formes en vue du rapatriement et de la réinstallation des Libériens réfugiés, rentrant dans leurs foyers et déplacés à l'intérieur du pays, et de la réinsertion sociale des combattants démobilisés.
2. L'Assemblée a également lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie comme il convient les programmes indiqués dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Libéria (A/48/392 et Corr.1), notamment en contribuant au Fonds d'affectation spéciale, créé par le Secrétaire général pour couvrir le coût de l'élargissement de la Force de maintien de la paix du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
3. L'Assemblée a dans la même résolution prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de coordonner les activités des organismes des Nations Unies et d'obtenir une assistance pour le redressement et la reconstruction du Libéria; de procéder, en étroite collaboration avec les autorités libériennes, si les circonstances le permettaient, à une évaluation globale des besoins du pays, l'objectif étant d'organiser, le moment venu, une table ronde de donateurs désireux de contribuer au redressement et à la reconstruction du Libéria; et de lui rendre compte à sa quarante-neuvième session de l'application de la résolution.
4. Le présent rapport contient une description des activités d'assistance exécutées au Libéria depuis la publication, en septembre 1993, du précédent rapport du Secrétaire général (A/48/392 et Corr.1). L'assistance aux réfugiés libériens dans les pays voisins fera l'objet d'un rapport distinct que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale conformément à la résolution 48/118 du 29 décembre 1993.
5. En 1993 et 1994, l'Organisation des Nations Unies a consacré la plupart de ses activités au Libéria à appuyer le processus de paix; à acheminer les secours d'urgence aux victimes du conflit civil; à aider à la réinstallation des personnes déplacées et à leur réinsertion dans leur communauté; et à relancer des activités de développement durable. Les institutions des Nations Unies ainsi que les ONG nationales et internationales ont toutes participé à l'action humanitaire, le Coordonnateur résident de l'ONU assurant la coordination générale des activités. Les priorités étaient les suivantes : a) élaborer un nouvel appel à l'assistance humanitaire en vue de couvrir les besoins d'aide d'urgence et d'appuyer le processus de paix; b) renforcer les programmes et projets existants afin de stimuler l'économie locale en augmentant la production agricole, en demandant aux bénéficiaires de l'aide alimentaire une contrepartie monétaire modique, en mettant en place un système autosuffisant d'approvisionnement en médicaments, en procédant à un examen du secteur public, en appuyant l'action des ONG nationales et des petits entrepreneurs; et c) aider à formuler une stratégie de redressement économique et un plan de développement

régional afin d'aider à la réinstallation et à la réinsertion des communautés touchées par les conflits.

6. L'Accord de Cotonou concernant le Libéria, signé au Bénin le 25 juillet 1993 (voir S/26272, annexe), prévoyait un cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation des belligérants, la constitution d'un nouveau gouvernement de transition et la tenue d'élections générales et d'élections présidentielles dans les sept mois. En août 1994, seuls d'infimes progrès avaient été réalisés dans chacun de ces domaines : l'intensité des combats entre les factions armées n'avait pas diminué; seuls 3 500 combattants, sur un total estimé à 50 000, avaient été désarmés; et le gouvernement de transition, enfin mis en place le 7 mars 1994 n'étendait pas son autorité au-delà de Monrovia. Le retard de six mois apporté à la fourniture d'effectifs supplémentaires pour l'ECOMOG et au déploiement de tout le contingent des observateurs militaires de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) avait également entravé le processus de paix.

7. Alors que la date prévue pour les élections – le 7 septembre – se rapprochait, il est devenu évident qu'il fallait les reporter et prendre des mesures pour relancer le processus de paix. À cette fin, une conférence nationale a été organisée à Monrovia par une fédération d'associations. Parallèlement, une réunion des belligérants a eu lieu au Ghana, et l'Accord d'Akosombo a été signé, le 12 septembre, par M. Charles Taylor pour le Front national patriotique du Ghana (NPFL), M. Alhaji Kromah pour le Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO), et le général Hezekiah Bowen pour les forces armées libériennes (AFL). L'opposition à l'accord de Monrovia s'est manifestée rapidement et a amené des éléments de l'AFL à tenter un coup d'État déjoué par les forces de l'ECOMOG. Toutefois, la recrudescence des combats à l'extérieur de Monrovia a gravement détérioré les conditions de sécurité et contraint environ 200 000 personnes à quitter leurs villages, un bon nombre d'entre elles allant chercher refuge dans les pays voisins. La situation rappelle tragiquement celle qui existait il y a quatre ans lorsque la guerre civile a éclaté, contraignant la moitié de la population à l'exode ou l'exil.

8. Avant même qu'interviennent les événements de début septembre, les combats persistants opposant le Conseil pour la paix au Libéria (LPC) et le NPFL s'étaient soldés par une diminution brutale de la production alimentaire et l'arrêt quasi total de la distribution de l'aide alimentaire d'urgence, des intrants agricoles et des fournitures médicales dans les provinces du sud-est (Grand Gedeh, Sinoe, Rivercess et Bassa). De plus, le nombre d'incidents ayant fait des morts parmi les civils avait augmenté ainsi que celui des sévices graves infligés à la population. Les missions conjointes ONU/ONG n'ont pu atteindre Sinoe en bateau qu'à deux reprises au milieu de 1994. L'état sanitaire et nutritionnel des 35 000 personnes vivant dans le port de Greenville et aux alentours a été qualifié d'effroyable.

9. Les populations civiles indigentes de la province du Lofa, au nord-ouest, n'avaient bénéficié d'aucune assistance depuis décembre 1993 en raison de l'insécurité générale et des combats opposant la Force de défense du Lofa (LDF), l'ULIMO et les factions Kromah et Johnson de l'ULIMO. Ces derniers affrontements prenant l'ampleur d'une véritable bataille à la mi-1994, il était devenu impossible de se rendre dans les provinces de Bomi et de Cape Mount, sauf

les rares fois où les convois de secours avaient pu acheminer des vivres, des médicaments et autres secours grâce à une imposante protection de l'ECOMOG.

10. Compte tenu de ce qui précède, le nombre total de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire, d'aide alimentaire en particulier, était passé de 1,5 million en 1993 à 1,8 million en août 1994. Il était impossible de joindre 300 000 à 400 000 d'entre elles. Enfin, plus de 700 000 bénéficiaires éventuels étaient des personnes déplacées, dont 200 000 environ avaient fui leur région d'origine au cours des six derniers mois.

11. Grâce à l'augmentation de la distribution de vivres et à l'efficacité des interventions d'urgence, l'état sanitaire et nutritionnel de la population des zones accessibles, y compris des personnes déplacées, s'était considérablement amélioré. On avait également commencé à remettre en état les services de base dans ces zones. Le nombre d'établissements sanitaires et scolaires ouverts avait doublé, un programme de réparation et de construction de pompes à eau s'était rapidement développé et l'on avait commencé à réparer les routes. La distribution au moment voulu d'intrants agricoles – outils et graines notamment – dans les zones accessibles du pays devrait contribuer à accroître les rendements et la sécurité alimentaire de quelque 60 000 exploitants. En somme, l'acheminement de l'assistance humanitaire s'était intensifié et quelques progrès avaient été accomplis dans le redressement du Libéria. Toutefois, au 1er septembre 1994, il était pratiquement impossible, pour des raisons de sécurité, d'étendre l'assistance humanitaire ou de réaliser des travaux de redressement en dehors de la région de Monrovia et celle de Buchanan. Qui plus est, la quasi-totalité du matériel, des véhicules, des produits alimentaires et des fournitures médicales appartenant aux organismes de secours basés en dehors de la capitale a été volée par les factions armées.

II. CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE PAIX

A. Assistance à la vérification de l'accord de paix

12. Outre l'assistance humanitaire fournie au Libéria depuis le début de la crise, l'ONU a pris un certain nombre de mesures pour faciliter le règlement pacifique du conflit. Dans sa résolution 788 (1992) du 19 novembre 1992, le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties de coopérer au processus de paix engagé par la CEDEAO; il a décidé que tous les États appliqueraient un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria, à l'exception de celles destinées à l'usage exclusif de l'ECOMOG; et a prié le Secrétaire général d'envoyer un représentant spécial chargé d'étudier la situation.

13. Les efforts diplomatiques du Représentant spécial, M. Trevor Gordon-Somers, conjugués à ceux de la personnalité nommée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le Libéria, ont abouti à la signature en juillet 1993 de l'Accord de paix de Cotonou, sous les auspices de l'ONU, de l'OUA et de la CEDEAO. On a vu dans la collaboration entre la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et une force régionale de maintien de la paix (ECOMOG) pour faciliter l'application de l'Accord une initiative novatrice de maintien de la paix. Le fait que des contingents d'États membres de l'OUA qui

ne sont pas membres de la CEDEAO – la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda – aient rejoint les forces de l'ECOMOG a utilement donné à l'effort de paix une dimension continentale.

14. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, le processus de paix s'est heurté à de graves difficultés. L'insécurité persistante et les factions ont empêché le gouvernement national de transition du Libéria d'étendre sa juridiction et d'imposer son autorité civile à l'ensemble du pays. Le gouvernement de transition s'efforce toutefois de formuler un plan d'action axé sur l'unification du pays. Il est essentiel d'instaurer une société sans armes à feu. Au nombre des autres objectifs à court terme du gouvernement national de transition du Libéria figurent l'association du désarmement à la relance économique et à la formation de revenus; la restructuration administrative des entreprises publiques, et la propagation dans les diverses régions du pays – notamment Gbarnga, Tubmanburg et Buchanan – des idéaux de paix et de réconciliation.

B. Initiatives de relèvement, de reconstruction et de réconciliation nationale

15. Pour remédier à l'insécurité qui a régné toute l'année, l'ONU et les ONG ont pris un certain nombre d'initiatives novatrices pour faciliter la reconstitution et le relèvement des communautés. Le plan de réinsertion des populations déplacées comprenait : a) un appui aux activités de relèvement dans les communautés censées absorber les anciens combattants déplacés à l'intérieur du pays après avoir été démobilisés; b) une aide en vue du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés libériens; et c) le rapatriement des réfugiés sierra-léoniens vivant au Libéria.

16. Conscients que le désarmement à lui seul ne saurait garantir une paix durable, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont aidé le Gouvernement à lancer un programme de création rapide d'emplois et de revenus en faveur surtout des soldats démobilisés qui ne pouvaient rentrer chez eux en raison de l'insécurité. Le Programme des volontaires nationaux a fourni aux anciens combattants et aux personnes déplacées des emplois temporaires rémunérés par des vivres dans des secteurs tels que la voirie urbaine, la reconstruction des équipements, l'entretien des routes et le défrichement des terres. Ce programme a été conçu dans le double objectif de la réconciliation et du relèvement des communautés. Dans la région de Monrovia, les dirigeants locaux ont appuyé ce programme en sensibilisant leur collectivité à l'utilité des services des brigades de travail. Ailleurs, le programme a utilisé, chaque fois que possible, les structures collectives traditionnelles. Les volontaires ont été préparés à faire face, le cas échéant, à une réaction négative à leur présence de la part des communautés.

17. Au cours de la période pilote du programme, plus de 1 000 anciens combattants à Monrovia et 300 autres dans le district de Margibi ont été engagés comme volontaires nationaux. La supervision des travaux rémunérés par des denrées alimentaires a été confiée à des ONG nationales telles que le Programme spécial de secours alimentaire d'urgence (SELF) et Libériens amis pour servir l'humanité (LUSH), en collaboration avec les services sociaux communautaires en

place. Le PAM a fourni un appui logistique, des outils, des denrées alimentaires et des moyens de transport. Ce programme devait prendre de l'ampleur en s'appuyant sur le financement du PNUD et la participation aux coûts du PAM et de la MONUL et être intégré à d'autres initiatives visant à employer des enseignants et des agents sanitaires ainsi qu'à promouvoir les micro-entreprises et les activités productives, en veillant en particulier à la participation des femmes. On a aussi envisagé d'associer ce programme à une formation professionnelle.

18. Jusqu'à ce que le Libéria régularise ses relations avec les principales institutions financières multilatérales, l'ONU sera la principale organisation chargée d'aider le gouvernement de transition à formuler une politique de développement économique durable et de mobilisation des ressources. À cet égard, l'ONU se propose, en collaboration avec les ONG et les collectivités locales, d'assurer le passage de la phase des secours d'urgence et du relèvement initial des villages à celle de la reconstruction à long terme et du développement humain durable. Pour ce faire, le PNUD a organisé une série de débats entre les organismes de l'ONU, les institutions de Bretton Woods, la Banque africaine de développement et les donateurs au sujet des plans de relèvement et de reconstruction du Libéria. Dans ce contexte, la Banque mondiale a organisé en mars 1994 à Paris une réunion officieuse des principaux donateurs à l'issue de laquelle elle a envoyé une mission d'évaluation en juin 1994. En juin 1994 également, le PNUD a parrainé à Abidjan une réunion officieuse de donateurs regroupant un large éventail de participants libériens et de représentants de la communauté internationale.

19. Le PNUD s'est également entendu avec le gouvernement de transition sur la formulation d'un programme global et cohérent de relèvement, de reconstruction et de réconciliation comportant un plan-cadre. Ce programme doit être mis au point avec l'aide d'une équipe de base composée de spécialistes nationaux recrutés dans tous les milieux. Ce projet, dont l'exécution sera financée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD) et le PNUD, sera complété par un programme, financé par l'Union européenne d'étude et d'évaluation de la reconstruction et des réformes du secteur public à entreprendre. Il est également prévu dans le cadre du programme BAD/PNUD d'organiser une table ronde au cours de laquelle le Gouvernement présentera son plan de reconstruction et les réformes qu'il envisage.

20. On s'attachera à faire participer les donateurs et les organisations financières intéressés à la formulation de ce plan. La Banque mondiale s'est déjà déclarée disposée à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans des domaines tels que la gestion budgétaire et la collecte de données. La Banque poursuivra également ses consultations avec le Fonds monétaire international (FMI) et le gouvernement de transition au sujet de la politique économique à mener.

C. Élections

21. Aux termes de l'Accord de Cotonou, la Commission électorale est chargée d'organiser les élections législatives et présidentielles. Le 15 février 1994, les signataires à l'Accord en ont fixé la date au 7 septembre 1994; on supposait

alors que les forces de l'ECOMOG et de la MONUL seraient pleinement déployées dans tous les ports et points d'entrée libériens et le désarmement des milices serait chose faite; or tel n'est manifestement pas le cas. On a vu que l'Accord de Akosombo prévoit des élections en octobre 1995, échéance conforme aux suggestions de la Conférence nationale libérienne.

22. La contribution de l'ONU à la préparation de ces élections prend diverses formes. En avril 1994, le Secrétaire général a envoyé au Libéria une équipe internationale de conseillers qui a souligné que la tenue d'élections était subordonnée à la conclusion des accords adéquats concernant la sécurité, au rapatriement des réfugiés et à la réinstallation des personnes déplacées, à l'inscription des électeurs et à la démarcation des frontières. On a également évoqué les avantages, au lendemain d'une guerre civile, d'un mode de scrutin proportionnel. Un premier détachement d'observateurs électoraux a été envoyé dans le pays et le PNUD a fourni une assistance technique à la Commission électorale.

III. EXAMEN SECTORIEL DE L'AIDE HUMANITAIRE

A. Alimentation et nutrition

23. Au cours de la période à l'examen, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes, en particulier le Secours catholique, ont répondu aux besoins croissants de vivres dans toutes les régions accessibles du Libéria. Les produits alimentaires distribués – dont plus de 60 % par le PAM – étaient les suivants : riz, huile, haricots et mélange soja-maïs comme aliments de complément pour les groupes vulnérables. Le Secours catholique a fourni 30 % de ces vivres et d'autres organismes tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) les 10 % restants.

24. Un certain nombre d'ONG nationales et internationales ont fait distribuer dans plus de 1 500 centres les vivres fournis par le PAM et par le Secours catholique. Des produits alimentaires ont été expédiés à Monrovia ou à San Pedro (Côte d'Ivoire) puis acheminés directement par le PAM dans des entrepôts régionaux à l'intention de certaines ONG. Le PAM a financé les frais de transport intérieur, de stockage et de manutention.

25. La plus grande accessibilité de certaines zones au sud-est et au nord-est du pays, un passage plus aisé à travers les frontières et la ligne de front et les déplacements des populations dans les zones accessibles ont été autant de facteurs facilitant les approvisionnements et environ 15 % des vivres ont été distribués à Monrovia.

26. En 1992, 70 000 tonnes de vivres au total ont été distribuées au Libéria dont 75 % à Monrovia. En 1993, le volume des vivres distribués a doublé entre le premier semestre (25 000 tonnes) et le second semestre (50 000 tonnes), cette augmentation profitant surtout aux environs de Monrovia.

27. Entre janvier et juin 1994, 46 000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées dont 40 % à Monrovia et les distributions de vivres à Buchanan et dans le district de Bong ont considérablement augmenté. En avril, mai et juin, plus de 9 000 tonnes de vivres ont été distribuées dans les districts de Bong,

/...

de Nimba et d'Upper Margibi. En avril, une distribution générale de riz a été faite pour la première fois dans les districts du Maryland, le sud du Grand Gedeh et du Grand Kru, dans le sud-est du pays. Les distributions de vivres dans les districts de Lofa, de Cape Mount et de Bomi ont diminué puis ont quasiment cessé, des convois spéciaux de secours étant sporadiquement acheminés sous la protection de l'ECOMOG.

28. À Monrovia, le nombre de distributions générales de vivres est tombé de six en 1992 à quatre en 1993. Les personnes nouvellement déplacées arrivant dans les banlieues de Monrovia ont bénéficié des distributions d'urgence. Parallèlement, l'aide aux écoles et aux hôpitaux et à leur personnel a augmenté de plus de 100 %. Retrouvant des moyens de gagner leur vie, les habitants de Monrovia sont désormais moins tributaires des secours alimentaires. Aussi le PAM a-t-il prévu de réduire encore la fréquence des distributions générales des denrées alimentaires en la portant à trois fois par an en 1994.

29. L'aide alimentaire en 1994 visait 1,8 million de personnes dont 100 000 réfugiés en provenance de la Sierra Leone. La ration standard telle que recommandée par le PAM et le HCR demeure de 200 grammes de riz par personne par jour, sauf à Monrovia où elle est de 100 grammes. La ration recommandée comprend également 60 grammes d'haricots par personne par jour dans les campagnes et de 25 grammes d'huile dans les villes. Pour les groupes vulnérables, ces rations sont complétées par 100 grammes de riz (ou autres denrées de base) et 125 grammes de mélange maïs-soja ou haricots. On a calculé que cela correspondait à un volume de 174 215 tonnes de vivres dont 133 150 tonnes dans le cadre des distributions générales. Au mois de juin, le volume total des vivres annoncés ou en cours d'expédition était d'environ 90 000 tonnes, un supplément d'au moins 40 000 tonnes de denrées alimentaires était donc encore nécessaire.

30. Les récoltes de 1993 et les semis de 1994 ont été inférieurs aux prévisions en raison de la poursuite des combats et des déplacements de population qui s'en sont suivis. Nombreux sont ceux qui dans les districts de Bassa, de Cape Mount et de Bomi avaient déjà préparé leurs champs ont dû partir de chez eux au moment où le riz aurait dû être planté. Les semences ont été interrompues ou gênées dans la moitié du pays au moins. De ce fait, le PAM estime que les besoins en aide alimentaire augmenteront encore en 1995 dans le cadre de l'Opération régionale prolongée au Libéria (couvrant le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et la Guinée), dont plus de 80 % des bénéficiaires sont Libériens. Le coût global pour le PAM en 1995 est estimé à 96 millions de dollars des États-Unis.

31. Au cours de la période à l'examen, les taux de malnutrition ont diminué de façon spectaculaire dans les zones accessibles. Dans les districts de Bong et de Margibi, ce taux est passé de 40 % en octobre 1993 à 7 % en janvier et de 4 % à 5 % en mars 1994. À Lofa, où la distribution de denrées alimentaires a commencé en septembre 1993, les taux de malnutrition sont tombés de 30 à 12 % en trois mois seulement. À Nimba, en revanche, l'aide alimentaire s'est trouvée paralysée à la fin de 1993 et les taux de malnutrition ont augmenté à nouveau, passant de 9 % en novembre 1993 à près de 13 % en avril 1994. Au milieu de 1994, la distribution générale de denrées alimentaires, les programmes

d'alimentation complémentaires et les récoltes avaient contribué à une amélioration générale de l'état nutritionnel de la population, ce qui s'est traduit par une diminution du nombre d'enfants admis dans les centres alimentaires thérapeutiques qui est tombé de près de 3 000 à environ 700, et par la fermeture de la moitié de ces centres thérapeutiques gérés par Médecins sans frontières (MSF), Action internationale contre la faim (AICF).

32. Au milieu de l'année 1994 il n'existait plus que 30 centres d'alimentation supplémentaires contre 35 à 40 en novembre 1993, situation qui tient toutefois dans une large mesure au fait que l'insécurité empêchait les organismes d'aide d'accéder à de nombreuses zones affectées. À titre d'exemple, 9 centres dans les districts d'Upper Lofa et East Lofa ont été fermés ainsi que la plupart des centres du district de Grand Bassa. Le nombre d'enfants recevant une alimentation de complément reste élevé, aux alentours de 10 000. La plupart des admissions dans ces centres ont concerné des personnes nouvellement déplacées. C'est toujours dans les districts de Bong et de Nimba que l'on trouve la plupart de ces centres, mais ils se déplacent en fonction des besoins.

33. Outre l'insécurité, la fourniture de l'aide alimentaire rencontre plusieurs obstacles : la lenteur de l'absorption des arrivages par le système de distribution et l'interruption des distributions en raison de difficultés de transport et de dénombrement. Le parc de 100 camions offert par les donateurs a permis de remédier quelque peu au problème des transports.

B. Agriculture

34. Le programme agricole est principalement axé sur le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et il s'agit au premier chef de distribuer des fournitures agricoles pour assurer la survie de la population rurale et faciliter la réinstallation des collectivités agricoles. Faute d'outils et de semences nécessaires pour la campagne 1994, on assistera non seulement à une nouvelle dégradation des approvisionnements mais aussi à la prolongation jusqu'en 1995 de la dépendance eu égard à l'aide alimentaire. Pour obtenir de meilleurs résultats, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est associée aux ONG pour distribuer du riz et des semences ainsi que des outils dans toutes les zones agricoles accessibles avant la fin des semailles. On a généralement procédé en même temps à au moins une distribution de riz destiné à la consommation pour veiller à ce que ces semences soient plantées et non consommées.

35. En temps normal, le volume total de riz nécessaire par an s'élève à 300 000 tonnes environ dont 50 % sont produites localement. En août 1994, on estimait pouvoir atteindre 120 000 agriculteurs, dont 32 000 dans les districts de Bomi et de Cape Mount qui risquent d'être contraints de fuir ou l'ont déjà fait. Environ 60 000 agriculteurs avaient quitté leur ferme, voire leur pays, ou vivaient dans des zones inaccessibles. La récolte pourrait donc ne pas dépasser au mieux la moitié de la normale.

36. Dans les zones accessibles, les agriculteurs manquaient encore de 6 000 tonnes de semences de riz environ et le Secours catholique avait réuni des fonds pour financer environ 40 % du volume nécessaire tandis que 1 800 tonnes avaient été importées et distribuées. On espérait que le pays recevrait

500 tonnes supplémentaires de ces semences qui seraient distribuées pour les semailles. La FAO avait acheté 45 tonnes de riz aquatique à la Sierra Leone dont 5 tonnes avaient été distribuées aux districts accessibles.

37. Le CICR a distribué 250 tonnes de semences de riz aux personnes déplacées à Bong et à Margibi. Africare a également prévu de distribuer environ 600 tonnes à Nimba, Cape Mount et Bomi.

38. On estime à 15 tonnes les besoins annuels en semences végétales. Au début de l'année, le Secours luthérien (LWS), le Secours catholique et la FAO disposaient d'un stock total d'environ 5 tonnes qui a presque été entièrement distribué. Pour remédier à la pénurie, la FAO a financé l'achat de 5 millions de tonnes de semences.

39. Comme de nombreux agriculteurs avaient soit perdu leurs outils ou ne pouvaient les réparer ou les remplacer, il a fallu distribuer des fourches, des binettes, des haches et des pelles pour pouvoir se livrer à l'agriculture avec succès. Le Secours catholique et la FAO avaient réuni des fonds permettant de fournir des outils à 70 % des 120 000 agriculteurs accessibles. Le CICR avait distribué 25 000 binettes supplémentaires aux personnes déplacées. Les stocks du Secours luthérien et ceux du HCR initialement destinés à ceux qui étaient rentrés dans leurs foyers étaient maintenant distribués aux 15 000 agriculteurs, dont ceux qui étaient rentrés spontanément à Nimba. L'Agence suédoise pour les secours et le développement international (SIRDA), Africare et le HCR avaient également des outils qu'ils avaient distribués à Lofa et dans d'autres districts d'accès difficile, si la situation en matière de sécurité s'améliorait.

40. On a lancé, sur une échelle limitée, des programmes d'élevage – de volaille et de porcs, notamment. L'aide à la pêche est jusqu'ici restée négligeable car la plupart des zones de pêche demeurent dangereuses et, dans certaines régions, les pêcheurs traditionnels se sont enfuis avec leurs bateaux.

C. Hygiène et soins médicaux

41. Bien que dans certaines régions du Libéria la situation ait empiré, les efforts déployés jusque vers le milieu de l'année pour remettre en état l'équipement sanitaire ont porté leurs fruits. Le nombre d'hôpitaux et de cliniques en état de fonctionner a doublé. En mai, 13 hôpitaux et 101 cliniques assuraient un service normal : soins courants, santé maternelle et infantile, notamment vaccination, maîtrise des maladies diarrhéiques et traitement des patients hospitalisés. En outre, deux hôpitaux et 19 cliniques situés dans une partie inaccessible du Libéria, dans l'ouest du pays, ont continué à fonctionner. Trente à 40 cliniques supplémentaires, dont quelques-unes mobiles, desservies par diverses communautés religieuses et ONG, étaient en service dans des zones où s'étaient regroupées des personnes déplacées. Le nombre d'installations est passé d'environ 80 à 160 pendant la période considérée, mais moins de 25 % d'entre elles étaient gérées par le Ministère de la santé et le secteur était donc toujours tributaire du soutien financier d'ONG internationales comme Médecins sans frontières, Save the Children Fund (SCF), Action internationale contre la faim (AICF) et d'ONG nationales comme Medical Emergency Relief Corporation International (MERCRI).

42. Depuis mars 1994, date de formation du Gouvernement national de transition du Libéria, l'UNICEF et l'OMS se sont employés à renforcer la coordination avec le Gouvernement pour faire en sorte que le financement des activités ne soit progressivement plus assuré par des ONG mais sur fonds publics : ainsi, dans un district, la gestion du programme élargi de vaccination a été confiée à l'équipe soignante locale et dans un autre, le Ministère de la santé a financé six cliniques supervisées par l'équipe soignante locale. Les programmes de formation et d'encadrement en vue de l'ouverture de centres publics de soins ont été étoffés.

43. Mais la multiplication des déplacements de populations et les phénomènes de surpopulation qui en résultent ont nettement accru le risque d'épidémies. Les maladies les plus fréquentes restent le paludisme (qui représente plus de 40 % des taux de morbidité), les infections respiratoires, les diarrhées, les infestations vermineuses et les infections cutanées, qui sont toutes liées à la surpopulation ou à une mauvaise hygiène. Le sida est également un problème d'une acuité grandissante. En 1987, moins de 0,1 % des sérodiagnostics étaient positifs. En 1992, 4 % des individus testés, principalement à Monrovia, étaient séropositifs et les données recueillies par les programmes d'épidémio-vigilance de juillet 1993 à ce jour donnaient un chiffre approchant les 5 %. L'OMS avait proposé de mettre en oeuvre un programme national de lutte contre le sida afin d'enrayer la progression du virus et de la maladie, en sensibilisant le public, en formant le personnel médical et en distribuant des préservatifs, mais la réalisation de cet objectif est compromise par l'absence de fonds et de contributions en nature; en juin 1994, le stock de préservatifs prévu pour l'année (500 000 unités) était presque épuisé alors qu'aucune nouvelle contribution n'était annoncée. Compte tenu de l'accroissement rapide de la demande, l'OMS a estimé qu'au moins un million et demi de préservatifs supplémentaires étaient nécessaires.

44. La malnutrition et la rougeole sont en recul, mais elles restent responsables d'une mortalité élevée. En 1993, la mortalité infantile, essentiellement due à la rougeole, la méningite, la diarrhée, la malnutrition et le tétanos néonatal, était de 190 pour 1 000.

45. Une première initiative a consisté à intégrer des projets d'assistance d'urgence dans un système cohérent de soins de santé primaires. On privilégie la vaccination des jeunes enfants. Des enquêtes ont montré que les efforts déployés avaient donné quelques résultats. À Monrovia, 84 % des enfants étaient vaccinés contre la tuberculose et environ 45 % contre les maladies d'enfants comme la rougeole et la poliomyélite. En outre, 35 % des mères et, grâce à elles, 33 % des enfants avaient été immunisés contre le tétanos grâce à la vaccination. Dans les pays voisins d'Afrique occidentale, les taux varient entre 40 et 60 %. Cette progression de l'immunisation a été réalisée en partie grâce à l'objectif fixé par l'UNICEF pour 1993, qui était de vacciner près de 60 000 enfants.

46. Dans le district de Nimba, seulement 12 % des enfants étaient vaccinés contre la rougeole, alors que 56 %, en novembre 1993, n'avaient reçu aucun vaccin. En mars 1994, après une vigoureuse campagne de vaccination menée par Médecins sans frontières, 48 % des enfants étaient immunisés contre la rougeole, alors que seulement 28 % n'avaient pas été vaccinés du tout. Dans les districts

de Bong et de Margibi, les taux de vaccination contre la rougeole en février étaient également faibles, à savoir 19 % et 35 % respectivement. De nouvelles campagnes ont été lancées pour améliorer ces taux.

47. Les soins de santé primaires ont également été de plus en plus centrés sur la prévention et le traitement des maladies diarrhéiques. En 1993, près de 20 % des enfants de moins de 5 ans ont été soignés dans une clinique à cause de la diarrhée, mais une thérapie de réhydratation par voie orale n'était instituée que dans 25 % des cas. La moitié du personnel soignant rural ignorait la cause (ou le traitement) de la diarrhée et les moyens de prévention.

48. Les institutions de l'ONU, le Ministère de la santé et les ONG continueront à intégrer des opérations d'urgence dans le système de soins de santé primaires, le Ministère en assumant progressivement la responsabilité totale.

D. Eau et assainissement

49. L'adduction d'eau potable et l'assainissement ont été parmi les besoins les plus critiques pris en compte par les organismes des Nations Unies et les ONG au Libéria. Même avant la guerre, la distribution de l'eau était médiocre car seulement 45 % de la population urbaine et 23 % de la population rurale avaient accès à l'eau potable, ce qui représente environ 750 000 personnes sur une population de 2,2 millions. Bien qu'à présent moins de la moitié du réseau de distribution qui existait avant la guerre soit intact, le nombre de personnes ayant accès à l'eau n'a pas diminué de façon spectaculaire. À Monrovia, la station d'épuration remise en service permet la distribution de 9 millions de litres par jour, ce qui, avec le programme d'urgence de fonçage de puits profonds et peu profonds lancé par le CIRC, Médecins sans frontières/Belgique et l'UNICEF, fournit de l'eau aux personnes déplacées vivant dans des abris et à la population locale, soit environ 800 000 personnes. La distribution moyenne est de 226 millions de litres par mois. La qualité est testée régulièrement et les puits sont javellisés si nécessaire. Malgré ces efforts, l'eau salubre n'est pas disponible en quantité suffisante et les maladies diarrhéiques dues à la consommation d'eau polluée sont un problème permanent.

50. Durant les premiers mois de 1994, l'AICF a foncé à Buchanan des puits qui approvisionnent 70 000 personnes. Dans les zones rurales, une intervention appréciable n'a commencé que récemment. Dans le sud-est, l'AICF a foncé ou remis en état environ 250 puits, alors que dans les districts de Bong et de Margibi, 300 puits sont construits ou réparés par Médecins sans frontières avec le concours de l'UNICEF. Dans ces deux districts, deux ONG nationales exécutent aussi un projet de l'UNICEF de remise en état des puits. L'objectif de l'UNICEF et des ONG est d'améliorer l'alimentation en eau en milieu rural et dans les abris destinés aux personnes déplacées.

51. Avant la guerre, seule Monrovia était dotée d'un réseau d'assainissement qui desservait environ 35 % de la population. Ce système ne fonctionnant plus, la population n'a pas eu d'autre recours que d'utiliser, faute de lieux d'aisance appropriés, des fosses septiques, des latrines, ou, à défaut, les plages, les rivières et les buissons. Cet état de fait, associé à un manque de connaissance des maladies diarrhéiques et à la médiocrité de leur prévention a

contribué à la multiplication des cas de diarrhée à Monrovia durant la période considérée. Un projet d'assainissement (évacuation des déchets solides, moyens d'utilisation partielle du réseau d'assainissement) incluant notamment un enseignement de l'hygiène a été lancé d'urgence.

52. La situation de la population rurale a très peu changé, puisque seulement 0,5 % de la population avait accès à des installations sanitaires convenablement construites. Des latrines sont normalement installées dans les abris destinés aux personnes déplacées, mais le rythme des constructions ne suit pas les besoins.

53. Le financement supplémentaire nécessaire pour exécuter des projets d'assainissement urbain mettant l'accent sur l'enseignement de l'hygiène et l'évacuation sur place, ainsi que des projets de construction de latrines dans les campagnes a été seulement partiellement assuré par l'UNICEF et les ONG.

E. Éducation et formation

54. Alors qu'en 1993, les écoles n'étaient rouvertes qu'à Monrovia, les classes demeurant vides dans d'autres parties du pays, l'enseignement a repris dans de nombreux districts. L'UNICEF, associé à des ONG internationales, notamment l'Adventist Development and Relief Agency (ADRA), et à des ONG nationales, dont la Church Related Educational Development Organization (CREDO), a continué à encourager l'ouverture d'écoles en procurant des fournitures scolaires et en dispensant une formation aux enseignants. Dans certaines localités, une caisse pour l'achat du matériel et des fournitures scolaires a été également créée. Les activités de soutien comprennent aussi, par exemple, des cours de recyclage pour les enseignants, l'impression de matériel pédagogique et la création de postes de conseillers psychologiques dans les écoles. Mais toute cela ne répond qu'à une partie des besoins et un financement supplémentaire est nécessaire pour la remise en état des installations et l'achat de manuels.

55. La plupart des étudiants ont bénéficié du programme d'alimentation d'urgence dans les écoles, et les enseignants et le personnel d'encadrement de la formule "vivres contre travail", grâce à des vivres fournis par le PAM et distribués par l'ADRA dans les districts de Bassa, Monserrado, Margibi et du Bas-Bong et par le Secours luthérien dans l'ouest du Libéria, dans les districts du Haut-Bong et Nimba.

56. Au milieu de l'année, il y avait environ 750 écoles ouvertes à Monrovia et dans les environs, dans les districts de Margibi et de Bassa. L'effectif total d'élèves inscrits dans ces écoles était de 200 000. Le personnel enseignant et administratif comptait environ 18 000 personnes. Dans les districts de Nimba et de Bong, 150 écoles ont été rouvertes depuis avril, comptant environ 25 000 étudiants et 1 000 enseignants et autres employés. Dans le sud-est du pays, 90 écoles étaient ouvertes. Sept cents autres écoles se préparent à rouvrir à la prochaine rentrée, avec 200 000 élèves et 15 000 membres du personnel d'encadrement. Cependant, près de 250 écoles des districts de Lofa, Bomi et Cape Mount ont été fermées temporairement, portant préjudice à quelque 30 000 élèves et 2 500 membres du personnel enseignant et d'encadrement.

57. Faute de moyens de transport, d'équipement et de personnel enseignant qualifié, les établissements d'enseignement supérieur rencontrent des difficultés. Néanmoins, pour la première fois, l'Université du Libéria a décerné des diplômes à plusieurs étudiants. Des diplômes ont également été délivrés par des établissements techniques et des écoles de médecine de niveau intermédiaire.

58. Du fait de la lenteur de la démobilisation, il n'a pas été possible d'assurer la formation professionnelle qui devait faire partie de la réinsertion et de la réhabilitation des intéressés. Cependant, le PNUD et l'UNESCO ont aidé le Ministère de l'éducation à mettre au point un plan pour développer rapidement le secteur de l'éducation et à en faire un élément décisif du processus de paix en s'appuyant sur un programme financé par plusieurs donateurs en faveur de l'enseignement élémentaire (primaire et technique).

F. Groupes cibles spécifiques

1. Réfugiés

59. Avant l'intensification des combats et la tentative de coup d'État intervenue dans la deuxième semaine de septembre, certains réfugiés étaient spontanément rentrés au Libéria. Le HCR estime que 75 000 personnes y sont rentrées l'année dernière et environ 25 000 en 1994. Cependant, l'absence de progrès en matière de désarmement des milices et la détérioration des conditions de sécurité ont empêché le retour de quelque 550 000 réfugiés libériens, dont le rapatriement était prévu, parmi lesquels 150 000 devaient revenir spontanément.

60. Au cours des derniers mois, on a dénombré 500 rapatriés par semaine dans le district de Nimba situé dans l'ouest du pays. Les réfugiés débarquent également au port de Monrovia au rythme d'environ 50 par semaine. Le retour spontané à Monrovia est facilité par le HCR qui a pris contact avec les familles à l'étranger à la demande des intéressés et a aidé les personnes souhaitant rentrer. Les partenaires du HCR, l'Organisation LUSH (Libériens unis pour servir l'humanité), le Programme spécial de secours alimentaires d'urgence "SELF" et le Secours luthérien ont facilité le transport et la fourniture de vivres et d'articles ménagers aux réfugiés.

61. L'aggravation nette des conditions de sécurité en septembre 1994, marquée par l'assassinat de civils, les pillages auxquels se livrent les milices et la destruction de biens, a causé de nouveaux afflux massifs de réfugiés en Côte d'Ivoire et en Guinée. On a également signalé de nouveaux mouvements de réfugiés vers la Sierra Leone. Dans certains cas, la population entière d'une localité est partie, soit ailleurs dans le pays, soit pour chercher refuge dans un pays voisin.

62. Dans le même temps, la plupart des réfugiés originaires de la Sierra Leone vivant au Libéria, qui seraient 100 000, n'ont pas reçu d'aide humanitaire depuis décembre 1993, date où l'insécurité a forcé le HCR et les autres organismes de secours à quitter les districts occidentaux de Lofa et de Cape Mount. Cependant, plus de 5 000 réfugiés qui étaient parvenus à quitter ces districts ont été à nouveau recensés dans des zones plus accessibles, où ils ont

reçu des soins spéciaux du HCR. Ces personnes sont à nouveau menacées par les récents événements.

2. Personnes déplacées

63. Plus d'une centaine de milliers de personnes, principalement dans les zones rurales, ont récemment abandonné leurs foyers du fait de la reprise des combats entre factions. Il s'agit pour la majorité d'entre elles de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Ce nouveau mouvement de personnes déplacées est d'autant plus tragique que toutes les activités humanitaires ont cessé dans les zones rurales du Libéria sauf à Buchanan, où le personnel local des ONG internationales fournit une assistance à 45 000 personnes.

64. La plupart de ces personnes emportant dans leur fuite très peu d'effets personnels, les besoins – vivres, vêtements, couvertures et ustensiles de cuisine – sont particulièrement aigus. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, l'UNICEF et le PAM, ainsi que nombre d'ONG locales et internationales et d'églises leur fournissent une aide humanitaire. Le HCR fournit également des secours aux personnes déplacées dans le cadre d'un programme intégré, en utilisant des stocks constitués en prévision de leur rapatriement. Les personnes déplacées elles-mêmes construisent en général à titre temporaire des abris en utilisant des matériaux locaux quelque temps après leur arrivée. Le Save the Children Fund, le HCR et l'USAID sont les principaux organismes qui donnent des rouleaux de plastique destinés à protéger les abris de la pluie, le PNUD fournissant les outils et assurant le transport des matériaux. L'AICF et MSF-Belgique assurent l'aménagement des sites et participent aux travaux de construction.

65. Tant que les populations continueront de se déplacer pour s'établir dans des endroits plus sûrs, les besoins d'assistance continueront de croître et de mettre à rude épreuve les capacités d'intervention des organismes de secours. L'Organisation des Nations Unies a en conséquence lancé un appel aux donateurs pour qu'ils continuent à répondre positivement et rapidement aux demandes de ressources afin de faire face d'urgence aux besoins des personnes récemment déplacées.

3. Enfants vivant dans des conditions difficiles

66. Plusieurs ONG nationales et internationales ainsi que l'UNICEF ont, dans le cadre d'une activité conjointe, fourni la plus grande partie de l'assistance aux enfants vivant dans des conditions difficiles. Les orphelins et les enfants abandonnés ou déplacés qui ont été séparés de leurs parents sont pris en charge par des orphelinats. Le SCF et l'UNICEF participent activement à un programme de recherche et de réunification des familles ainsi qu'à la recherche de solutions durables en recourant au placement familial. Le Children's Assistance Programme (CAP), ONG libérienne, pourvoit aux besoins en personnel d'un nombre croissant d'orphelinats.

67. Le CAP est également chargé de gérer, avec l'aide de MSF-Belgique, du SCF et de l'UNICEF, des programmes destinés aux ex-enfants soldats. On estime que 6 000 enfants bénéficieront en fin de compte d'une assistance visant à les réinsérer dans la vie civile. Le programme comporte des services spéciaux de

conseils, la prestation de soins de santé et l'éducation. À ce jour, trois centres s'occupent de près de 200 enfants.

68. Parmi les autres activités d'assistance aux enfants figure un programme d'enseignement technique agricole à Monrovia, financé par l'UNICEF, à l'intention de quelque 500 enfants des rues; un programme de formation de conseillers en traumatismes consécutifs à la guerre comportant des ateliers organisés dans les écoles et le financement d'un atelier de matériel orthopédique pour les enfants infirmes.

4. Les personnes âgées

69. Du fait de son ampleur, ce déplacement de population a eu pour effet l'effondrement général du système de la famille élargie. C'est ainsi qu'outre les mineurs non accompagnés, nombre de personnes âgées arrivent dans les camps sans aucun membre de leur famille. Nombre d'entre eux sont malades et souvent sous-alimentés. Depuis le milieu de l'année 1993, une ONG locale, Special Emergency Relief for the Elderly (SERE), a mis l'accent sur la situation de ces personnes âgées isolées en créant sept centres à Monrovia, Buchanan et Margibi pouvant accueillir au total plus d'un millier de personnes âgées déplacées. L'assistance d'ONG et du PNUD permet à SERE de répondre aux besoins des personnes âgées pour ce qui est de la nourriture, de la santé, etc. On a également lancé des projets générateurs de recettes. Des problèmes financiers ont empêché d'accéder à une demande du Gouvernement tendant à ce que le programme soit étendu à d'autres camps.

5. Sérvices contre les femmes et les filles

70. Pendant des années, des milliers de femmes et de filles ont été victimes de violences sexuelles et d'autres formes de mauvais traitements. Il ressort des rapports que toutes les factions violent et attaquent fréquemment les femmes. Souvent les femmes sont enlevées et utilisées comme des esclaves sexuelles. L'assistance à ce groupe qui a commencé il y a un an à Monrovia a été récemment étendue à Buchanan. Le financement fourni par l'UNICEF a permis au National Women's Council of Liberia de réaliser le programme qui consiste à assurer des services de conseils, fournir des services médicaux et assurer la formation à des activités génératrices de recettes. Une avocate assure également à titre exceptionnel des services juridiques. À Monrovia, plus d'un millier de femmes ont bénéficié, la première année, de ces services. À Buchanan, plus d'une centaine de femmes maltraitées ont cherché à obtenir des conseils dans le cadre d'un projet pilote de six semaines. L'objectif recherché est d'étendre le programme en commençant par Gbarnga, si la situation le permet.

IV. ASSISTANCE DES ÉTATS MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS

71. L'aide humanitaire au Libéria est tributaire des contributions que la communauté internationale verse dans le cadre bilatéral et multilatéral, à la suite des appels spéciaux et généraux que le Secrétaire général lance depuis 1990. Les contributions pour la période allant de novembre 1990 à octobre 1993 se sont élevées à 147 millions de dollars.

72. En novembre 1993, le Secrétaire général a lancé un autre appel interinstitutions qui avait pour but d'obtenir une assistance de 284 millions de dollars pour la période allant jusqu'à la fin décembre 1994. Cet appel devait permettre de couvrir une période de transition – des troubles civils à l'établissement d'un gouvernement démocratique – assurant ainsi une continuité entre les secours humanitaires, les activités de relèvement à court terme et un programme de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme. Le montant demandé a été par la suite revu à la baisse et ramené à 170,4 millions de dollars pour tenir compte de la situation dans le pays, en particulier l'impossibilité de procéder à un rapatriement massif organisé de réfugiés libériens. Comme il ressort de l'annexe au présent rapport, des contributions d'un montant de 80,3 millions de dollars ont été reçues à la date du 15 septembre 1994. En dehors du cadre de cet appel, 19 millions de dollars ont été versés au titre de l'aide humanitaire au Libéria dans un cadre bilatéral, par l'intermédiaire d'ONG ou d'organismes des Nations Unies.

73. Les réponses à l'appel lancé en 1993-1994 varient sensiblement d'un secteur à l'autre. Des contributions permettant de satisfaire près des trois quarts des besoins en vivres avaient été faites avant le mois de septembre 1994. En revanche, peu de contributions ont été versées aux programmes relatifs à la réinstallation et à la réinsertion dans les communautés, comme les programmes de santé et de soins médicaux de l'OMS, le programme de formation professionnelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les besoins du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à satisfaire d'urgence et à moyen terme en matière d'abris.

74. Par sa résolution 48/197 du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour couvrir, entre autres, le coût de l'élargissement de la Force de maintien de la paix du Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La réaction a été à ce jour décevante. Le Gouvernement des États-Unis est le seul à s'être engagé à verser au Fonds une contribution importante – 19 millions de dollars. D'autres contributions ont été reçues du Royaume-Uni (1 million de dollars pour le déminage, les soins de santé et l'aide humanitaire), du Danemark (295 000 dollars) et de l'Allemagne (20 camions). Le Japon, les Pays-Bas et la Suède se sont déclarés disposés à verser leurs contributions, même s'ils ne l'ont pas encore fait.

75. Le 31 mars 1994, le Secrétaire général a invité les États Membres et d'autres donateurs à fournir des informations concernant l'assistance apportée au Libéria dans le cadre de la résolution 48/193 de l'Assemblée générale. Des réponses ont été reçues des États suivants :

a) Finlande. La Finlande a fourni en 1993 au Libéria une aide humanitaire d'un million de markka par l'intermédiaire de l'UNICEF et de 1,5 million de markka par l'intermédiaire du CICR. En 1994, elle a fourni une aide d'un montant de 1,5 million de markka par l'intermédiaire de l'UNICEF;

b) Japon. Le Gouvernement japonais a fourni, au titre du relèvement et de la reconstruction du Libéria : i) 3,4 millions de dollars pour les réfugiés par l'intermédiaire du HCR; ii) 5 690 000 dollars pour la fourniture de vivres

aux réfugiés par l'intermédiaire du PAM; et iii) 1 640 000 dollars pour la fourniture de vivres aux personnes déplacées par l'intermédiaire du PAM;

c) Norvège. La Norvège a fourni au total 3 987 951 couronnes norvégiennes : 1 487 951 couronnes norvégiennes par l'intermédiaire de Médecins sans frontières pour l'aide d'urgence aux réfugiés libériens en Guinée et 2 370 600 couronnes norvégiennes par l'intermédiaire de l'UNICEF pour les programmes d'aide d'urgence;

d) Suisse. L'aide suisse au Libéria s'est élevée en 1993 à 279 641 francs suisses par l'intermédiaire du CICR et du PAM. Au cours du premier trimestre de 1994, la Suisse a versé 656 000 francs suisses par l'intermédiaire de l'UNICEF et de l'Armée du salut;

e) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Pendant la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994, le Royaume-Uni a consacré 1 630 000 livres sterling à l'aide humanitaire au Libéria par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies, de la Croix-Rouge internationale et de Save the Children Fund. Ce chiffre comprend les 7 millions de dollars versés au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria au titre, notamment, de la réinsertion des anciens combattants et de la réalisation d'activités d'information.

V. CONCLUSIONS

76. La signature de l'Accord de Cotonou avait fait espérer que le Libéria allait connaître une période de transition qui ferait d'une société déchirée par la guerre un État pacifique et démocratique pendant la période couverte par le présent rapport. Les efforts déployés par le système des Nations Unies, à la fois par l'intermédiaire des organismes d'aide humanitaire et de la MONUL, avaient pour objet d'apporter un soutien au peuple libérien au cours de ce processus difficile.

77. Les souhaits exprimés dans l'Accord de Cotonou se sont révélés vains du fait de l'arrêt du processus de désarmement, de l'apparition de nouvelles factions armées et de l'intensification des combats, en particulier dans la seconde moitié de l'année 1994. C'est la raison pour laquelle les secours d'urgence à l'intention des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ont pris une importance beaucoup plus grande que prévu par rapport aux activités de réinstallation, de relèvement et de reconstruction. Par ailleurs, l'insécurité croissante a entravé l'activité des organismes d'aide humanitaire au point que ces derniers n'ont même pas pu répondre aux besoins les plus immédiats d'un grand nombre de Libériens.

78. En dépit de cette situation très difficile, les organismes d'aide humanitaire ont, en travaillant sans relâche et avec un grand courage, obtenu des résultats non négligeables. Des centaines de milliers de Libériens ont reçu un minimum de vivres, des soins médicaux et d'autres formes d'assistance. Le National Volunteer Programme a simultanément abordé le problème de l'emploi à court terme des combattants démobilisés, la réinsertion des habitants de communautés touchées par la guerre et la réconciliation nationale. L'aide

fournie à l'agriculture a permis de soutenir la production vivrière dans certaines zones et de grands efforts ont été déployés pour rouvrir les écoles, ce qui est primordial pour l'épanouissement et le développement social de la jeunesse libérienne.

79. On ne peut qu'espérer que l'évolution politique permettra bientôt de relancer rapidement les plans de réinstallation des personnes déplacées et démobilisées, le relèvement des communautés déchirées par la guerre et la relance de l'économie détruite. Les Libériens n'ont que trop souffert d'un cycle de guerre et de destruction cruel, absurde, et qui semble interminable.

Annexe

Contributions versées à la suite de l'appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur
 de l'aide humanitaire au Libéria, novembre 1993-décembre 1994

Organisme	Besoins (en dollars É.-U.)	Contributions (en dollars É.-U.)	Déficit (en dollars É.-U.)	Besoins couverts (en pourcentage)
FAO	14 698 942	672 443	14 026 499	4,6
HCR	10 000 000	2 326 721	7 673 279	23,3
UNICEF	17 000 000	4 728 384	12 271 616	27,8
OMS	17 807 100	0	17 807 100	0,0
PNUD	2 908 380	3 316 719	(408 339)	114,0
Volontaires des Nations Unies	3 160 952	0	3 160 952	0,0
OIT	2 500 000	0	2 500 000	0,0
Habitat	3 500 000	0	3 500 000	0,0
Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria	2 863 076	0	2 863 076	0,0
PAM (produits non alimentaires)	3 641 724	2 168 889	1 472 835	59,6
PAM (vivres)	92 355 005	67 042 951	25 312 054	72,6
Total	170 435 179	80 256 107	90 179 072	47,1

Source : Établi par le Département des affaires humanitaires sur la base d'informations fournies par les différents organismes.
